

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, le bill présenté par le député d'Algoma (M. Foster) m'intéresse énormément et je désire l'appuyer. D'autre part, j'estime qu'en 1973, il est honteux que la Chambre des communes du Canada ait à adopter une loi pour que les Indiens jouissent d'un droit humain fondamental.

Je suis d'accord jusqu'à un certain point, avec l'honorable représentante de Kingston et les Îles (M^{lle} Macdonald) pour qui le bill à l'étude n'est peut-être pas le résultat de négociations ou de consultations avec les Indiens de notre pays. Je le répète, c'est une honte qu'une loi doive être adoptée par la Chambre des communes, pour que ces gens puissent exercer leur droit démocratique.

Les Amérindiens ont le régime démocratique le plus étonnant et qui existe depuis des millénaires. Certaines constitutions du continent nord-américain ont adopté des idées de cette façon de faire dont jouit la tribu indienne des Six Nations. Laissez-moi vous donner un exemple. L'un des plus importants villages des Territoires du Nord-Ouest, Fort Rae, compte une population d'environ 1,000 à 1,200 Indiens, Dog Rib. Il y a là, un processus démocratique en vigueur, dont nous pourrions tirer profit. Cela est juste, non seulement des élections de chefs de tribu, mais aussi lorsqu'ils tiennent des caucus sur des problèmes importants.

Les Blancs ne semblent pas comprendre ce qu'est un chef indien. Comme j'ai été élevé dans un village indien je peux vous dire que le chef est toujours le serviteur de sa tribu. Il ne prend pas de décisions par lui-même, ne peut pas donner de commandements irrévocables. Il ne peut prendre de décision qu'après avoir consulté tous les membres de sa tribu.

Le député de Kingston et les Îles a sûrement là un argument intéressant. Quoi qu'il en soit, il serait ridicule de retarder et de prolonger le débat pour des raisons de consultation. Il est ici question d'un droit fondamental de l'homme et les gens ne doivent pas être privés. Les Indiens qui habitent au Canada ont certainement contribué largement aux progrès de la société dans bien des domaines. Les sociétés pharmaceutiques aux États-Unis reconnaissent qu'il y a environ 400 médicaments sur le marché, à l'heure actuelle, qui ont été découverts et utilisés en tout premier lieu par les Indiens. Pourvu qu'on lui en donne la chance ce peuple pourra encore dans l'avenir apporter beaucoup à notre société.

Le Canada occupe le second ou troisième rang le plus élevé au monde pour ce qui est du niveau de vie, et pourtant les Indiens et les Eskimos sont les plus pauvres parmi les pauvres du Canada. Nous devrions tous essayer de remédier à cette situation. Les Indiens, à mon avis, peuvent certainement aider à l'amélioration de nos conditions sociales, si on leur en donne la chance, mais ce n'est vraiment pas facile pour eux de le faire présentement car ils sont tous très pauvres. Ils ont besoin de toute leur énergie simplement pour arriver à survivre.

Je félicite le député d'Algoma d'avoir présenté ce bill. Je l'appuie de tout cœur, non pas parce que j'en ai parlé à des Indiens mais parce que, étant moi-même Indien de naissance et d'éducation, je sais qu'ils ont été privés de ce droit. Je ne serai jamais autre chose qu'un Indien. On ne peut comprendre les sentiments des Indiens, des Esquimaux ou d'autres peuples que si on apprend leur langue, leurs coutumes, si on sait ce qu'ils mangent, et si on s'intéresse à d'autres aspects de leur culture. Ayant 38 ans d'expérience en tant qu'Indien, j'estime qu'il s'agit d'un bill important et je prie les députés de l'appuyer.

Affaires indiennes

Les Indiens se sont distingués dans divers domaines: médecine, sport, etc. Ils connaissent la valeur de la vie, de la fraternité, de la démocratie. Je devrais peut-être citer un autre exemple du processus démocratique à Fort Rae. Lorsqu'une grave décision doit être prise, le chef expose la situation aux gens. Il accorde trois ou quatre jours, ou peut-être une semaine de délai, pour permettre à tous les membres de la bande de donner leur avis avant qu'une décision soit prise. De fait, le chef est le serviteur du peuple. Dans bien des cas, on le considère comme un dirigeant ou un dictateur, mais c'est tout à fait le contraire.

Je n'ai pas l'intention d'accaparer davantage le temps de la Chambre, mais j'espère que les députés vont appuyer ce bill sans réserve.

M. Len Marchand (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je voudrais commenter brièvement le bill. D'abord, permettez-moi de dire que je l'approuve d'emblée et j'estime qu'il faut le renvoyer au comité le plus tôt possible. J'en ai parlé au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) qui s'est dit d'accord, car il estime que c'est une excellente initiative. J'ai également communiqué de façon officielle avec le président de la Fraternité nationale des Indiens, qui lui aussi approuve la mesure et voudrait la voir adopter.

Je sais que le gouvernement s'est engagé à consulter les Indiens à l'égard de tout changement majeur de politique et de législation. Cet engagement tient toujours. Il fait recours fréquemment au processus de la consultation lorsqu'il s'agit d'élaborer de grands principes.

• (1620)

J'ai l'impression que c'est là un secteur où bien des jeunes Indiens, comme l'a fait observer le député d'Algoma (M. Foster), se voient refuser certains droits assez fondamentaux. Ils peuvent voter aux élections provinciales ou fédérales dès l'âge de 18 ans mais non pas aux élections de leurs propres bandes. Je sais que dans ma région, dans les réserves de Vernon et de Kamloops, les jeunes, y compris ceux qui font partie des 12 bandes que je représente, sont très vaincus qu'ils devraient avoir le droit fondamental de voter aux élections de leurs propres bandes. C'est donc là une question fort à propos. Elle ne porte pas sur une modification majeure à la loi sur les Indiens. Nous pourrions, je pense, régler très rapidement ce point à la Chambre.

J'aimerais prendre l'engagement devant le député ici, y compris le député d'Algoma, qu'une fois cette question renvoyée au comité, je me ferai un devoir de m'assurer que la Fraternité nationale des Indiens du Canada et d'autres organismes canadiens seront officiellement consultés afin de connaître leurs opinions sur ce bill.

Après avoir consulté un grand nombre de personnes, je crois que cette mesure serait une réponse très encourageante permettant aux jeunes de participer au processus démocratique fondamental qu'est l'élection des conseillers et des chefs de leur propre bande. Ça semble ridicule aux jeunes Indiens de 18 ans et plus de pouvoir voter aux élections fédérales et provinciales mais d'en être empêchés lors des élections dans leurs propres bandes. Ainsi sans autres commentaires, je souhaite que ce projet de loi soit renvoyé au comité.